

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 2 avril 2020

Les services de l'État dans l'Aube se mobilisent pour les personnes sans abri dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Un centre d'hébergement leur est dédié.

Conformément aux instructions gouvernementales, le préfet Stéphane ROUVÉ, a décidé l'ouverture à compter du 31 mars 2020 d'un centre d'hébergement dédié à la prise en charge des personnes sans-abri contaminées par le Covid-19 et dont la situation ne nécessite pas une hospitalisation. D'autres centres de ce type sont en cours d'ouverture dans les régions françaises.

En lien étroit avec la DT-ARS et les services de la DDCSPP, **ce site est ouvert à Troyes dans des studios vacants d'une résidence sociale, gérée par l'association COALLIA**. Sa capacité d'accueil initiale est de 8 places, et elle pourra être étendue jusqu'à 16 places.

L'ouverture de ce centre vise à permettre à ces personnes – qui vivent soit à la rue, soit dans des structures d'hébergement – de bénéficier d'une prise en charge en isolement jusqu'à guérison, tout en diminuant les risques de contamination d'autrui. Ces personnes sont logées dans des studios indépendants les uns des autres dans une même résidence. Elles bénéficient d'un suivi sanitaire assuré par du personnel soignant.

Par ailleurs, les services de l'État travaillent actuellement avec des associations et des entreprises, sous le pilotage du ministère chargé de la Ville et du Logement, pour identifier de nouvelles solutions d'hébergement.

Dans l'Aube, 30 places d'hébergement supplémentaires ont ainsi été mobilisées depuis le 19 mars. Elles sont mises à disposition par l'Auberge de Jeunesse de Rosières-près-Troyes, grâce au soutien du Conseil Départemental de l'Aube.

Ces places viennent s'ajouter aux 1770 places accueillant actuellement des personnes dans les différents type de centres sociaux financés par l'État dans le département et gérés par les associations.

Une cellule de liaison, animée par la DDCSPP, associant la préfecture, la DT-ARS, le Conseil départemental et les partenaires associatifs permet de suivre l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables, de coordonner la réponse de l'État à leur égard, de recenser au quotidien les besoins des associations et de les accompagner dans la mise en place des mesures et gestes-barrière dans leurs structures respectives.

Les maraudes sociales se poursuivent grâce à l'engagement de la Croix Rouge Française.

Enfin, il est rappelé que la trêve hivernale est prolongée de deux mois. Par conséquent, les places supplémentaires ouvertes cet hiver resteront ouvertes deux mois de plus. Il n'y aura pas d'expulsions locatives jusqu'à cette date.

Au niveau national, l'État mobilise en urgence 50 millions d'euros pour ces mesures d'hébergement.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél.: 03.25.42.36.74 ou 36.52 **Courriel :** pref-communication@aube.gouv.fr



@Prefet_10



@prefetaube

